

La Régie des Bâtiments remet la colonne du Congrès en lumière à partir du 21 juillet 2020

La colonne du Congrès à Bruxelles, érigée en l'honneur de la création de la Belgique, est un endroit de commémoration symbolique où brûle la flamme éternelle près de la tombe du Soldat inconnu.

La Régie des Bâtiments, le gestionnaire immobilier de l'État fédéral, a procédé à la rénovation de l'éclairage de la colonne du Congrès. À partir du 21 juillet 2020, aux alentours de 22 heures, la colonne du Congrès sera de nouveau éclairée du coucher au lever du soleil.

Un éclairage moderne

L'éclairage adapté permet de distinguer les trois éléments principaux de la colonne du Congrès :

- Les 27 articles établissant les grands principes de la Constitution belge sur le socle du monument sont accentués par un éclairage LED.
- La statue du roi Léopold I^{er}, d'une hauteur de 4,7 mètres, qui trône sur la colonne est éclairée à distance par de petits spots LED. Grâce au positionnement spécifique des armatures, l'angle d'éclairage est amplifié, ce qui diminue les ombres sur la statue.
- La verticalité (45 mètres) de la colonne est accentuée par un faisceau lumineux étroit via 8 projecteurs.

Ce nouvel éclairage permet de réduire la pollution lumineuse autour du socle tout en mettant en valeur l'effet et l'intimité de la flamme éternelle de la tombe du Soldat inconnu.

Un peu d'histoire

La colonne du Congrès, érigée en 1850, est un monument belge par excellence. Elle a été édifiée en commémoration de la tenue du premier Congrès national, comme une confirmation de la jeune nation belge. Joseph Poelaert est l'architecte de ce prestigieux monument.

La colonne nous raconte l'histoire de la Belgique de septembre 1830 à juillet 1831. Sur la partie inférieure du socle sont inscrits les noms des membres du Congrès et ceux des membres du Gouvernement provisoire. Sur la face avant du socle de la colonne sont gravés, sur des panneaux en marbre blanc de Carrare, les 27 articles établissant les grands principes de la Constitution.

Les moulures au-dessus des guirlandes, entre les statues en bronze, renvoient aux grands moments de la Révolution belge.

Assises aux angles, quatre statues de femmes allégoriques en bronze d'une hauteur de 3,5 m représentent les libertés fondamentales : la Liberté des cultes, la Liberté d'association, la Liberté de l'enseignement et la Liberté de la presse. Juste au-dessus se trouve une liste, décorée de branches de laurier, affichant le blason du pays et des provinces de l'époque.

Une impression de puissance émane des lions en bronze sur le socle qui encadrent la flamme éternelle et la tombe du Soldat inconnu, ajoutées en 1922. La Régie des Bâtiments a restauré les deux statues en 1997.

En 1991, la statue du roi Léopold I^{er} et la partie supérieure de la colonne du Congrès ont été restaurées par la Régie des Bâtiments. L'élégance de la colonne vient principalement de son chapiteau. La frise est pourvue d'un feuillage élégant ; les quatre côtés représentent la Sagesse, la Puissance, l'Immortalité et la Gloire. Le socle surmontant le chapiteau, dans lequel se trouve la porte palière en bronze avec le blason, est décoré de palmettes et autres ornements au-dessus desquels une couronne est sculptée.

Un escalier en colimaçon de quelque 200 marches mène à une petite plateforme au-dessus de la colonne, décorée d'un garde-corps en bronze doré et richement ouvragé. Pour des raisons de sécurité, la colonne du Congrès n'est pas accessible au public. Le monument fait partie de la place du Congrès qui est un site protégée depuis 1998.

Fiche technique de l'éclairage de la colonne du Congrès

Propriété : État belge

Adjudicateur : Régie des Bâtiments

Entrepreneur : Van Cauter NV

Coût des travaux : 33 600 euros (T.V.A. comprise)

Durée des travaux : février 2020 - juin 2020